

veautés, fait, comme accessoires, le commerce d'ameublement, de ferblanterie et de quincaillerie, de vaisselle et de parfumerie, aurait à payer;

Pour la nouveauté.....	\$1,500
" les meubles.....	1,500
" la quincaillerie et ferblanterie.....	1,500
" la vaisselle.....	1,500
" la parfumerie.....	1,500

Soit un total de..... \$7,500

Or ces commerces accessoires n'étant, en réalité, que des moyens de publicité, et ne produisant intrinsèquement que des pertes, il nous semble que, si on y ajoutait une charge de \$7,500 par année, la maison Morgan trouverait que cette annonce lui revient cher et chercherait d'autres moyens de publicité qui n'auraient pas l'inconvénient de faire du tort à leurs concitoyens.

Et ce ne serait, comme nous le disions, qu'une taxe équitable, après tout, puisque la maison en question enlève les affaires qu'elle fait dans chacune de ces lignes à des marchands épiciers, quincailliers, etc., qui, eux, paieraient chacun une taxe d'affaires à la ville.

Enfin, après trois ans d'attente, l'idée a fait son chemin. Le conseil municipal s'est décidé à appliquer le remède au mal, et, comme nous le disions plus haut le sort du commerce de détail est maintenant entre les mains de nos Législateurs de Québec.

Nos Législateurs se laisseront-ils influencer par le capital, sacrifieront-ils les intérêts du commerce et ceux du

Trésor Municipal de la Cité de Montréal ? Nous ne le croyons pas. Devant la marée montante des fermetures de magasins aux environs des grands bazaars ils se croiront dans l'obligation de protéger le commerce de détail à spécialités, qui ne demande la mort de personne, mais qui veut vivre.

Ce ne sont pas les épiciers seulement, mais les marchands de nouveautés, les marchands de chaussures, de meubles, de quincaillerie, de vaisselle, de ferblanterie, de parfumerie, de papeterie, de musique, etc...., c'est-à-dire tous les marchands de détail qui doivent soutenir le projet de taxe contre les magasins à départements.

Puisque tous les commerçants de détail ont intérêt à ce que la Cité soit autorisée à taxer les magasins à départements, pourquoi ne se joindraient-ils pas tous, quel que soit leur genre de commerce, en une vaste union afin de se protéger ?

Pourquoi les commis menacés de perdre leur emploi si la plaine des grands bazaars peut s'étendre sans bornes et sans limites ne se joindraient-ils pas à leurs patrons ?

Pourquoi les propriétaires, menacés de voir leurs immeubles sans locataires, ne seraient-ils pas chorus avec les marchands et leurs commis ?

Nous l'avons dit dans notre dernier numéro, les magasins à départements n'épargneront rien pour éviter la taxe qui doit les atteindre.

Le commerce de détail doit faire la contre-lutte ; pour cela il ne faut épargner ni temps, ni peine, ni argent.

Le commerce peut voir que, depuis longtemps, le PRIX COURANT veille à ses intérêts.

Depuis 1895, nous n'avons cessé de combattre pour l'existence du commerce de détail, existence menacée par les Magasins à Départements.

Les ruines qu'ils ont déjà amoncelées autour d'eux ne se comptent plus, et il a fallu bien longtemps aux intéressés pour voir clair à la situation. Nos avertissements, cependant, n'ont pas manqué.

Quelqu'un du commerce de détail oserait-il maintenant nier l'utilité de notre journal et lui refuser le crédit auquel il a droit ? Car nous pouvons le dire bien haut, la campagne que nous avons menée contre les Magasins à Départements, de même que celle que nous avons soulevée en faveur des épiciers contre les pharmaciens, est absolument de notre propre initiative. Nous aurions certainement fait œuvre plus utile encore, si les diverses associations commerciales avaient compris qu'elles ont toujours à leur disposition un organe actif, vigilant et indépendant, sans cesse prêt à combattre pour la justice et l'équité.

D'autres questions intéressent le commerce naissent tous les jours. Que les marchands n'oublient donc pas qu'ils peuvent compter sur nous et qu'ils nous apportent sans crainte leurs vues et leurs lumières sur tout ce qui peut les intéresser. Tout le monde y trouvera avantage et profit.